

Contrat : C1047 Convention de renouvellement urbain de Vauvert
 Opération : C1047-24-0014 Aménagement des abords du centre commercial

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1047-24-0014	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21300341100013 COMMUNE DE VAUVERT	Intitulé de l'opération	Aménagement des abords du centre commercial
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Dans le cadre de la convention ANRU C1047 signée le 3 décembre 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires va construire un centre commercial.</p> <p>Par convention tripartite entre l'ANCT, La Communauté de Communes de Petite Camargue et la ville de Vauvert, cette dernière doit l'ensemble des aménagements extérieurs (parvis des commerces, accès techniques, espaces verts, cheminement doux, desserte PMR, parking, etc.) A cela, s'ajoute les contraintes supplémentaires liées à la topo du terrain et notamment la nécessité d'édifier des murs de soutènement.</p> <p>Compte tenu de l'enjeu de l'opération mais également de la mise en oeuvre de la clause de revoyure sur : la restructuration de la rue Louise Désir et l'aménagement du parc Nelson Mandela, la commune souhaite réaliser un aménagement qualitatif afin de ne pas reproduire la situation des commerces du Montcalm susceptibles de surcroît, d'être transférés dans les nouveaux locaux construits par l'ANCT, Cet aménagement se veut ouvert sur trois cotés afin d'offrir la meilleure intégration paysagère possible;</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP030015 - Les Costières	30600 - VAUVERT	Parc Nelson Mandela rue Louise Désir	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	17/12/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	593 938,80 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	296 969,40 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %